Envoyé en préfecture le 11/08/2022
Reçu en préfecture le 11/08/2022
Affiché le
ID : 009-210900023-20220804-30SG31AV2022DE-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE D'AIGUES-VIVES - ARIÈGE

EXTRAIT DU REGISTRE UNIQUE DES DÉLIBÉRATIONS ET ARRÊTÉS DE LA COMMUNE D'AIGUES-VIVES

2022/060

n° 009_210900023_20220804_030SG31AV002_7.3_DE_1_1

Séance du 4 août 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	11

DATE DE CONVOCATION
1 août 2022

DATE D'AFFICHAGE
1 août 2022

L'an DEUX MIL VINGT-DEUX et le quatre août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Aigues-Vives, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. TARDY Jean-Luc, Maire.
Présents : Mmes AUTHIER Nadine, AUTHIER Séverine, BAZIN Bénédicte et TARTIE Laurie, Ms CHAUSSONNET Serge, LAGRANGE Serge, NAVARRO Nicolas, RUIZ Pierrick, SANCHEZ Fabien, TARDY Jean-Luc et TISSEYRE Sébastien
Absent : Mme LANNES Fabienne, Ms FRANCH Sylvain et HERVAS Aurélien.
Procurations :
Secrétaire de Séance : LAGRANGE Serge

OBJET DELIBERATION
Emprunt contracté près la Banque Postale pour travaux voirie centre bourg

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée en objet, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 100 000,00 EUR.
Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt :

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 100 000,00 EUR
Durée du contrat de prêt : 20 ans
Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10/2042

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 100 000,00 EUR
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 29/09/2022, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 2,67 %
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : amortissement constant
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 200,00 EUR

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
le 11/08/2022
et / ou publication notification

le 11/08/2022

Le Maire, TARDY Jean-Luc

Envoyé en préfecture le 09/08/2022
Reçu en préfecture le 09/08/2022
Affiché le
ID : 009-210900023-20220804-031SG31AV2022DE-BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE D'AIGUES-VIVES - ARIÈGE

EXTRAIT DU REGISTRE UNIQUE DES DÉLIBÉRATIONS ET ARRÊTÉS DE LA COMMUNE D'AIGUES-VIVES

2022/061

n° 009_210900023_20220804_031SG31AV002_7.1_DE_1_1

Séance du 4 août 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	11

DATE DE CONVOCATION
1 août 2022

DATE D'AFFICHAGE
1 août 2022

L'an DEUX MIL VINGT-DEUX et le quatre août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Aigues-Vives, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. TARDY Jean-Luc, Maire.
Présents : Mmes AUTHIER Nadine, AUTHIER Séverine, BAZIN Bénédicte et TARTIE Laurie, Ms CHAUSSONNET Serge, LAGRANGE Serge, NAVARRO Nicolas, RUIZ Pierrick, SANCHEZ Fabien, TARDY Jean-Luc et TISSEYRE Sébastien
Absent : Mme LANNES Fabienne, Ms FRANCH Sylvain et HERVAS Aurélien.
Procurations :
Secrétaire de Séance : LAGRANGE Serge

OBJET DELIBERATION
DM 2022-03 Ouverture de crédits

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux de voirie sous mandat réalisés nécessitent, après l'autorisation de contracter un prêt de cent mille euros à la Banque Postale, l'ouverture de crédit pour ladite recette à l'article 1641 avec pour contrepartie, une dépense équivalente au 2151.

Il s'agit donc d'ouvrir des crédits pour cent mille euros à la section d'investissement, à la fois en recettes (ie. au chaiptre 16 article 1641 Emprunts en euros) et en dépenses au chapitre 21 article 2151 Réseau de voirie.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES	
Chapitre 21 - 2151 Réseaux de voirie	+ 100 000 € 00

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	
Chapitre 16 - 1641 Emprunts en euros	+ 100 000 € 00

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

APPROUVE les virement et ouvertures de crédits comme détaillés supra.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
le 09/08/2022
et / ou publication notification
le 09/08/2022

MAIRIE D'AIGUES-VIVES (Ariège)

Le Maire, TARDY Jean-Luc